



RÉUNION DU 20 JUILLET AVEC LA DIRECTION DU GPU SNCF DÉCLINAISON DES NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Paris, le 21 juillet 2021

L'**UNSA-Ferroviaire** a été reçue le 20 juillet par la Direction du Groupe Public Unifié. Cette réunion a permis d'obtenir des réponses aux questions que se posent les cheminots depuis les annonces du président de la République le 12 juillet dernier sur les décisions prises face à la forte reprise de l'épidémie de Covid-19 et à la menace du variant delta.

François **NOGUÉ**, qui était accompagné de Marc **LAGRIFFOUL** (DRH Voyageurs), Jean **LAGARDÈRE** (DRH Voyages), Isabelle **DELOBEL** (Directrice Task Force), Jean-Robert **JAUBERT** (DRH RS GPU) et Dominique **DEHAENE** (Services Médicaux), a présenté les grandes lignes de la déclinaison dans l'Entreprise des nouvelles mesures décidées par le Gouvernement pour freiner la propagation du virus.

- **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE :**

Les agents concernés seront les ASCT, le personnel de nettoyage des rames, les salariés en charge de la restauration ferroviaire qui travaillent sur les TGV, les Intercités, les trains de nuit et les trains internationaux (avec origine France) et la SUGE (entre 4 000 et 5 000 agents).

Les ADC sont exclus de cette obligation.

Les DET vont envoyer un courrier aux agents concernés. La Direction compte sur les agents afin qu'ils déclarent le fait qu'ils sont vaccinés (pas d'obligation). Les pôles RH assureront le suivi.

L'application de cette mesure est prévue pour le 31 août mais l'Entreprise a demandé un délai d'un mois supplémentaire.

Au-delà de cette date, les agents qui ne pourraient pas être vaccinés pour raisons médicales pourraient être mis en inaptitude temporaire par le médecin du travail. Le Pass sanitaire sera obligatoire pour ces salariés, au bout de deux mois, à partir du 31 août et sera nécessaire pour que leur habilitation soit maintenue. En cas de refus de présenter un Pass sanitaire, il n'y a aucune garantie pour que la loi ne soit pas appliquée ensuite, à savoir, le licenciement ! Même si l'entreprise dit ne pas vouloir l'appliquer. Mais il n'y a aucune garantie dans le temps...

- **CONTRÔLES DES VOYAGEURS ET DES AGENTS EN ACHÈMÈNEMENT OU SUR LEUR TRAJET DOMICILE/TRAVAIL :**

Des contrôles seront effectués de manière aléatoire, à l'embarquement par les agents de l'Escale (à confirmer), de la SUGE et par les ASCT, voire par des brigades, avec l'aide des forces de l'ordre. Aucun renfort n'est prévu dans un premier temps.

Le délai d'application est fixé à fin juillet. L'Entreprise envisage des contrôles massifs en gare et aléatoires à bord (ASCT et SUGE).

- **VACCINATION :**

À la suite du courrier prémonitoire adressé le 4 juillet par l'**UNSA-Ferroviaire** qui demandait une dotation en doses suffisantes (1500 doses/semaine) pour l'ensemble des

cabinets médicaux (CM) SNCF, la Direction a interpellé le ministère de tutelle. Actuellement, chaque CM dispose d'un flacon de 10 doses (Moderna) par semaine... sauf PSL et PSE (qui sont dotés directement par l'ARS).

Par ailleurs, l'UNSA-Ferroviaire a demandé l'accès à la vaccination pour les agents contractuels.

Il est à noter que les personnels médico-sociaux SNCF sont soumis à l'obligation vaccinale prévue par la loi (à partir du 15 septembre 2021).

L'Entreprise a confirmé que les agents pourront aller se faire vacciner sur leur temps de travail, comme le prévoit le projet de loi.

- **ORFÉA :** le Pass sanitaire n'est pas obligatoire à date, dicit la Direction.

En conclusion, beaucoup de questions restent encore sans réponse. L'Entreprise encourage fortement la vaccination mais sans y mettre tous les moyens.

L'UNSA-Ferroviaire continuera à porter les revendications individuelles et collectives des agents sur ces problématiques.

Nous reviendrons vers vous dès que possible, en fonction de l'avancement du projet de loi et de la mise en pratique dans l'entreprise.

CONTACTS

Didier MATHIS
Fabrice CHARRIÈRE

mathis.d@unsa-ferroviaire.org
charriere.f@unsa-ferroviaire.org

